



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
**COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC**



Institution d'Appui à la Démocratie

Le Rapporteur

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°005/ RELATIF AU DEMARRAGE
EFFECTIF DE L'OPERATION D'IDENTIFICATION ET
ENREGISTREMENT DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-RDC) informe tous les Défenseurs des Droits de l'Homme, les Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme et les Organisations de la Société Civile des Droits de l'Homme, du début de l'opération d'identification et enregistrement des défenseurs des droits de l'homme le jeudi 25 septembre 2025, conformément à la loi n° 23/27 du 15 juin 2023, relative à la protection et la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC, en son article 7 alinéa 3 et 4 qui précise qu'il est créé un répertoire national des défenseurs des droits de l'homme.

Pour ce faire, le défenseur des droits de l'homme qui vient s'enregistrer auprès de la CNDH doit soumettre au Secrétariat Technique les documents suivants :

1. Une lettre de demande d'enregistrement pour les indépendants ou une lettre de recommandation du responsable de l'organisation des droits de l'homme pour les membres, adressée au Président de la CNDH ;
2. Un formulaire d'enregistrement dûment rempli à retirer au siège de la CNDH ou en ligne sur www.cndh.cd ;
3. Une copie d'une pièce d'identité valide (Carte d'électeur, passeport, permis de conduire ou attestation de perte de pièce d'identité) ;
4. Deux photos passeport ;
5. Les rapports d'activités de deux dernières années pour le DDH indépendant ;
6. Déclaration sur l'honneur à retirer à la CNDH ou en ligne sur www.cndh.cd ;



Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact : (+243) 99 841 1585 – 81 192 2470

E-mail : Kimbumbu1966@gmail.com ;

Website : www.cndh.cd

7. La preuve de l'existence légale de l'organisation des droits de l'homme en cas de recommandation.

Pour Kinshasa, l'opération d'identification et enregistrement se déroule chaque mardi et chaque jeudi de 10h30' à 14h30' au Siège National de la CNDH sise numéro 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe.

La date du démarrage de l'opération dans les provinces sera communiquée ultérieurement.

Fait à Kinshasa, le 24/09/2025

Le Rapporteur

DIDO KIMBUMBU DIDIER

